

**Zeitschrift:** Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =  
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =  
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

**Herausgeber:** geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und  
Landmanagement

**Band:** 108 (2010)

**Heft:** 1

**Buchbesprechung:** Fachliteratur = Publications

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 05.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

A. Garlopieau:

## Le bornage en France au XIX<sup>e</sup> siècle

La mise en espace du droit de propriété

Publi-Topex, Paris 2009, 240 pages, ISBN 2-9519379-7-0.

L'histoire du bornage en France au XIX<sup>e</sup> siècle s'inscrit dans une société en pleine mutation. La Révolution de 1789 a rendu le droit de propriété inviolable et sacré, le Code civil de 1804 en a fait un droit absolu, le libérant ainsi des contraintes féodales séculaires. Désormais, le cultivateur est maître chez lui et entend bien faire respecter les limites de son domaine. C'est avec un incroyable acharnement que celui-ci va acquérir des terres et planter des bornes partout où il lui semblera nécessaire. A l'amiable ou en justice, le bornage des propriétés devient un instrument capital pour repousser la cupidité des voisins. Si le bornage se fait souvent à l'amiable, sans même le consigner par écrit, les bornages en justice ont tendance à s'accroître de façon exponentielle; notamment, à partir de la loi du 25 mai 1838 conférant le contentieux relatif au bornage aux juges de paix, dont la procédure est plus rapide et moins coûteuse pour le justiciable.

A partir de cette date, les juges ne se contenteront plus de renvoyer à l'expert les travaux d'arpentage et de bornage; les juges de paix eux-mêmes aidés de leurs greffiers prendront la mesure des propriétés, détermineront l'emplacement des bornes et dresseront les plans. Les opérations de bornage échapperont ainsi à la sphère d'activité des géomètres-experts. Ceux-ci subiront en outre une concurrence impitoyable: instituteurs, gardes-champêtres, notaires, architectes se livreront à des opérations d'arpentage et de bornage. Les géomètres-experts se montreront incapables de s'arroger l'exclusivité de ces travaux. Cette situation engendrera une résistance féroce de la part des géomètres qui devront attendre la loi du 7 mai 1946 pour que l'Etat leur reconnaisse enfin le monopole en cette matière. Dans un tel contexte, les bornages ne présentent plus toutes les garanties nécessaires: bornes trop petites, absence de plan, mesures approximatives.

Le XIX<sup>e</sup> siècle est également marqué par l'émiettement du sol par application du droit successoral. Les ayants-droits n'ont de cesse de dépecer les héritages. On finit par qualifier le Code civil de «machine à hacher le sol». Ces opérations funestes ont des conséquences catastrophiques pour l'activité agricole et pour la jouissance des propriétés, mise à mal par des

limites mouvantes et mal définies. La fin du XIX<sup>e</sup> siècle voit naître, à l'initiative des particuliers, des mouvements en faveur de bornages collectifs ou d'abornements généraux visant à réaménager l'espace rural de manière cohérente. Il s'agit de regrouper les terres éparses, redresser les limites, supprimer les servitudes, créer des chemins d'exploitation.

Désormais, la terre, libérée des entraves féodales, fait l'objet de mutations nombreuses. Ces opérations se font toutefois, sans garantie des limites et des contenances. Le XIX<sup>e</sup> siècle voit ainsi se multiplier les fraudes dans les titres, les usurpations de terre et les déplacements de bornes. Les limites des propriétés sont le théâtre de véritables batailles entre les propriétaires déterminés à ne pas abandonner à leurs voisins cette précieuse terre. Le cadastre napoléonien est réalisé dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle mais, constitué dans un but essentiellement fiscal, il se révèle rapidement insuffisant pour retrouver les limites des propriétés. De toutes parts, des voix s'élèvent pour réclamer un cadastre afin de consolider les limites des propriétés. A cet effet, le gouvernement met en place la commission extra-parlementaire du cadastre en 1891. Mais l'ampleur de la tâche est telle qu'elle échoue finalement. En définitive, le problème des limites des propriétés s'atténue progressivement à mesure que la population se détourne de l'activité agricole et se concentre dans les villes. Le XIX<sup>e</sup> siècle demeure dès lors une époque privilégiée pour étudier le bornage dans une France encore rurale et très attachée à la terre. L'extraordinaire richesse de la jurisprudence et des débats doctrinaux constitués à cette époque permet assurément de mieux comprendre le bornage tel qu'il est enseigné et pratiqué aujourd'hui.

these are discussed. After taking on the development of an instrument suitable for surveying it took only a matter of months to come up with a workable model. After extensive testing over survey networks in South Africa it became commercially available in 1957. All the various models that it passed through, including those for use at sea and in the air, are included. 15 surveyors who used the Tellurometer in its early days have contributed reminiscences.

Orders can be placed by BSturman@tellumat.com

M. von Hirschberg:

## Trevor Lloyd Wadley: Genius of the Tellurometer

Swaziland 2008, 112 pages, US \$ 25.

The Tellurometer was invented just over 50 years ago in South Africa by Trevor Wadley. This publication by one of his sisters describes not only his family life but also the various inventions that resulted from his genius in electronics. Born in 1920 he lived all of his life in South Africa although he travelled overseas both during World War 2 and later in relation to his inventions. Here one finds details from his early days, then through College and military service and on to his work at the CSIR and related organisations. His family life and inventions receive detailed comment through to his various recognitions by international bodies and even his representation on a postage stamp. S. Africa's unique position during World War 2 is also described.

Orders can be placed by maryvh@iafrica.com

J. R. Smith, B. Sturman, A. F. Wright:

## The Tellurometer

From Dr Wadley to the MRA7

Tellumat (Pty) Ltd., Cape Town 2008, 243 pages.

The Tellurometer was invented just over 50 years ago. This publication traces its history and the background to its invention in South Africa by Trevor Wadley. From the use of radar during World War 2, it outlines developments such as Shoran, Hiran and Shiran until the suggestion of an instrument suitable for use in geodetic survey. During these years Dr Wadley was involved in other electronic developments including an ionosonde and radio receiver and

